



calcul du montant des reparations pour determiner si VEI ?

Par **parisien99**, le **14/10/2009** à **02:59**

Bonjour à tous.

Je voudrais savoir si quelqu'un sait comment est calculé le montant des réparations pour déterminer si la voiture est en VEI ?

je m'explique.

Y a deux ans, j'avais eu un accident.

J'avais déposé la voiture dans le garage (un carrossier) qui m'avait été recommandé par l'assurance.

L'expert a estimé le montant des réparations (en prenant comme base dans les 40 euros l'heure de main d'oeuvre) et donc le garagiste agréé était prêt à faire les réparations.

J'ai préféré faire les réparations dans mon garage habituel qui est le garage de la marque allemande de la voiture. la seule différence est que ce garage à un taux horaire de près de 100 Euros l'heure.

il a donc refait un devis avec son taux horaire (de l'ordre de 90 euros parce que j'ai cru comprendre qu'il font un taux préférentiel pour les assurances).

Ca a multiplié la facture par deux. Je l'ai envoyé à l'assureur, il m'a dit OK pour faire les réparations par ce garage à ce prix.

Là y avait pas eu de probleme pour moi, puisque le montant des réparations (dans les 8000 euros chez mon garagiste) était largement inférieur à la valeur du véhicule.

Mais dans le cas où le montant des réparations du premier garage était inférieur à la valeur du véhicule et le montant du second garage supérieur à la valeur du véhicule.

Quel montant aurait été pris en compte pour déterminer si la voiture était économiquement irréparable ou pas ?

Merci de vos avis...